

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

LOI N° 017/88 du 17/09/88.

PORTANT SUPPRESSION DU MONOPOLE DE
L'OFFICE CONGOLAIS D'INFORMATIQUE
(O. C. I.)

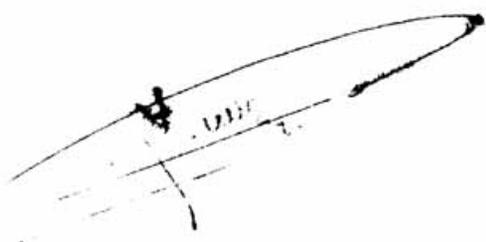
L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE A DELIBERE
ET ADOPTE,

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR
SUIT :

Article 1er.- Il est mis fin au monopole de l'Office Congolais d'Informatique (O. C. I.).

Article 2.- La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et exécutée comme Loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 17 SEPTEMBRE 1988



Colonel Denis SASSOU NGUESSO.-